ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, en bloc, d'outils de machine et instruments, etc., d'un atelier d'ébéniste, aussi un coffre-fort.

Au No 517 rue Bienville.

William G. Vincent vs Harter Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,689 — En vertu d'un ordre de vente daté le 17 juillet 1905 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 21 juillet 1905, à 10:30 a. m., la propriété ci-après décrite, savoir:

Sur les lieux No 517 rue Bienville:

Une machine pour travail d'ébénisterie, outils de machines, etc., consistant de roue Barry, rouleau pour joints, scies en long et en travers, rapoir, toupet avec courroies attachés, polies, couteaux, etc., scie pour bande, scie circulaire, scies avec combinaison pour scier en long et en travers, (chanfreiner tarib), bancs pour cabinets et vice divers, etc. d'après l'inventaire enregistré. Aussi un coffre fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Miller, Dufour & Dufour, avocats pour le demandeur.

18 juin—18 au 21 inc

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant les Nos municipaux 3317 et 3319 rue Tchoupitoulas, entre la rue Toledano et l'Avenue Louisiana.

Dans le but d'effectuer un partage dans l'affaire de

Edward Renz vs Mme Teresa Ries et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Division B—No 76,214—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 9 juin 1905 et signé le 19 juin 1905, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 juillet 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent, borné par les rues Levée [maintenant Tchoupitoulas] Chippewa, Toledano et l'avenue de la Louisiane, désigné par la lettre B, sur un devis dressé par William Thiel, voyer, annexé à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ancien notaire, dans la paroisse de Jefferson daté le 16 avril 1889; ledit lot mesurant trente cinq (35') pieds un [1'] pouce deux (2") lignes de face à la rue Levée (maintenant Tchoupitoulas) par une profondeur sur une ligne vers le lot A de quatre vingts (80') pieds dix (10") pouces cinq (5") lignes courant deux (2') pieds et deux (2") lignes vers la rue Toledano dans le fond du lot A, et courant parallèle avec la première ligne cinquante neuf (59') pieds onze (11") pouces six (6") lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt huit (128') pieds six (6") pouces et six (6") lignes vers l'avenue de la Louisiane et trente six pieds sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John C. Davey, Jr., notaire; l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1905 et déposant comptant au moment de l'adjudication vingt pour cent du prix d'achat.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 27

VENTES A L'ENCAN

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirable Résidence Simple à Deux Etages.

Cottages doubles et rangées de résidences.

Dans la succession de Mme Caroline Broderick No 74,748 — Cour Civile de District, Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lui et rendu le 6 juillet 1905, et signé le 12 juillet 1905, par l'Hon. Geo. H. Talbert, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas, autrefois Fulton, désignés comme lots Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente par B. F. French à C. K. Kennedy passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 14 novembre 1840; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun vingt cinq (25) pieds de face à la rue Washington sur cent quinze (115) pieds entre lignes égales et parallèles; lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et St Thomas, autrefois Fulton. Les améliorations consistant en une grande résidence à deux étages contenant environ 9 chambres; aussi cottage contenant environ 3 chambres, dépendances etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas (autrefois Fulton) désigné par le numéro sept sur un plan particulier fait par William L. Atkinson, dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres, office de chaque côté, dépendances, etc.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situées dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 6 sur un plan par B. Baisses, voyer, et daté le 23 avril 1836, déposé en l'étude de F. Grimmer, ancien notaire. Ledit îlet étant borné par les rues Chippewa, Harmonie, Piemont et Annonciation, et ladite portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Annonciation sur cinquante neuf pieds de profondeur sur la rue Harmonie. Ladite portion de terre formant partie des lots Nos 16 et 17 sur ledit plan. Les améliorations consistant en quatre corps de logis ayant trois chambres à chaque appartement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; lesdits billets devant être garantis par bien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété vendue par les clauses usuelles pour garantir le paiement desdits billets. L'acquéreur ou acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumer en plus de son ou leurs enchères les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en l'année 1905. Actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

CICERO A. RAMSEY,

Encanteur.

W. A. Wenck, avocat pour les demandeurs.

Bernard Bruenn, avocat pour les défendeurs.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE MRS ELIZABETH BASCH.

No 76,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 juillet 1905 et signé le 13 juillet 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD DE LA NOUVELLE-ORLEANS, représentées par le certificat No 1215 de la valeur au pair de cent dollars chacune.

PROPRIETES IMMOBILIERES.

1° Un intérêt indivis d'une moitié d'un certain morceau triangulaire ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur [anciennement Vieille Levée], Peters et Conti; ledit îlet étant désigné par la lettre A, et ladite portion de terre mesure 60 pieds 9 pouces de façade rue Decatur; 64 pieds 6 pouces et 3 lignes de façade rue Peters; 10 pieds 2 pouces et 7 lignes sur un à l'apex du triangle formé par la jonction des rues Peters et Decatur; et 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, et là faisant face sur une allée publique 10 pieds de largeur, s'étendant de la rue Decatur à la rue Peters.

Les améliorations comprenant une bâtisse en bois à un étage servant comme un atelier de harnais et un atelier de forgeron. A la jonction de deux grandes voies et près des chemins de fer et des quais. Un placement qui promet.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 2834 rue Colisée, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, grande cour de côté, etc. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, autrefois Plaquemine, Sixième, Chestnut et l'avenue Washington, désigné sur un plan du faubourg Livaudais comme suit: Une moitié du lot No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2840 rue Colisée retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, etc.; le lot de terre est situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et est désigné par le No 42, sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 juillet 1905 et mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2842 et 2844 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, il est désigné par le No 43 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 30 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

5° Le cottage simple en bois à un étage No 2846 rue Colisée, contenant cinq chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, il est désigné par le No 44 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 20 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2849 et 2850 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres sur un côté et 3 chambres de l'autre côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus cinquièmement décrite; il est désigné par le No 45 sur ledit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 31 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre ligne parallèles.

7° Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, Nos 1420 et 1422 rue Sixième, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Colisée (autrefois Plaquemine) et Prytanée, désigné par le No 17 et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les six propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, entourées par des rues pavées. Un placement payant ou bon pour des "homes."

8° Le cottage triple en bois à un étage, Nos 3143, 3145 et 3147 rue Laurel, coin de la rue Harmonie, contenant 3 chambres dans chaque maison. Aussi le cottage en bois à un étage No 912 rue Harmonie, dans le fond de la propriété ci-dessus contenant 2 chambres.

Les améliorations sont construites sur un lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Harmonie, Constance et Neuvième, mesurant 45 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Laurel, 101 pieds plus ou moins de face et profondeur à la rue Harmonie, 100 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 8 et 35 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Ledit lot formant le coin des rues Laurel et Harmonie. Près du centre commercial du Marché de la rue Neuvième et plusieurs lignes de chars urbains. C'est le genre de placement que le peuple ayant des moyens modestes cherche.

9° Le magasin et résidence double en bois à un étage Nos 2931 et 2933 rue Saratoga, coin Septième, contenant magasin, 3 chambres sur l'encoignure et 4 chambres de l'autre côté; le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Saratoga, autrefois St Patrick, Franklin, autrefois St David, Sixième et Septième et désigné par le No 50 sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 1er juillet 1905, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles; ledit lot formant l'encoignure des rues Saratoga et et Septième.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2927 et 2929 rue Saratoga, contenant 8 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, il est désigné par le No 51 sur le susdit devis par Brosnan, du 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 2923 et 2925 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu à la propriété ci-dessus dixièmement décrite; il est désigné par le No 52 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

12° Deux certains lots de terre pour construire, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite. Ils sont désignés par les Nos 53 et 54 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905, et mesurant d'après cela comme suit: Le lot No 53 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Saratoga sur une première profondeur de 90 pieds, de là à un angle droit et vers la rue Sixième, 18 pieds 9 pouces, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Sixième 13 pieds 7 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Le lot No 54 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Saratoga, par une première profondeur de 90 pieds, de là vers la rue Septième, 14 pieds, delà à une deuxième profondeur de 60 pieds, delà vers la rue Septième 16 pieds, 5 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Les dits lots sont contigus. Le lot No 53 est contigu au lot No 52 et le lot No 54 est contigu au lot 55 comme ci-après décrites:

13° Le cottage double à un étage en bois, Nos 2909 et 2911 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 54 ci-dessus décrit; il est désigné par le No 55 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 56 ci-après décrit.

14° Le cottage double en bois à deux étages No 2905 et 2907 rue Saratoga contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, et contigu au lot No 55 ci-dessus décrite, désigné par le No 56 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 57 ci-après décrit.

15° Le cottage double en bois à un étage Nos 2901 et 2903 rue Saratoga à l'encoignure de la rue Sixième, contenant 2 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu sur le côté le plus près de la rue Conti, et là faisant face sur une allée publique 10 pieds de largeur, s'étendant de la rue Decatur à la rue Peters.

Les améliorations comprenant une bâtisse en bois à un étage servant comme un atelier de harnais et un atelier de forgeron. A la jonction de deux grandes voies et près des chemins de fer et des quais. Un placement qui promet.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 2834 rue Colisée, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, grande cour de côté, etc. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, autrefois Plaquemine, Sixième, Chestnut et l'avenue Washington, désigné sur un plan du faubourg Livaudais comme suit: Une moitié du lot No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2840 rue Colisée retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, etc.; le lot de terre est situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et est désigné par le No 42, sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 juillet 1905 et mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2842 et 2844 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, il est désigné par le No 43 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 30 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

5° Le cottage simple en bois à un étage No 2846 rue Colisée, contenant cinq chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, il est désigné par le No 44 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 20 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2849 et 2850 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres sur un côté et 3 chambres de l'autre côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus cinquièmement décrite; il est désigné par le No 45 sur ledit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 31 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre ligne parallèles.

7° Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, Nos 1420 et 1422 rue Sixième, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Colisée (autrefois Plaquemine) et Prytanée, désigné par le No 17 et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les six propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, entourées par des rues pavées. Un placement payant ou bon pour des "homes."

8° Le cottage triple en bois à un étage, Nos 3143, 3145 et 3147 rue Laurel, coin de la rue Harmonie, contenant 3 chambres dans chaque maison. Aussi le cottage en bois à un étage No 912 rue Harmonie, dans le fond de la propriété ci-dessus contenant 2 chambres.

Les améliorations sont construites sur un lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Harmonie, Constance et Neuvième, mesurant 45 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Laurel, 101 pieds plus ou moins de face et profondeur à la rue Harmonie, 100 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 8 et 35 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Ledit lot formant le coin des rues Laurel et Harmonie. Près du centre commercial du Marché de la rue Neuvième et plusieurs lignes de chars urbains. C'est le genre de placement que le peuple ayant des moyens modestes cherche.

9° Le magasin et résidence double en bois à un étage Nos 2931 et 2933 rue Saratoga, coin Septième, contenant magasin, 3 chambres sur l'encoignure et 4 chambres de l'autre côté; le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Saratoga, autrefois St Patrick, Franklin, autrefois St David, Sixième et Septième et désigné par le No 50 sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 1er juillet 1905, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles; ledit lot formant l'encoignure des rues Saratoga et et Septième.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2927 et 2929 rue Saratoga, contenant 8 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, il est désigné par le No 51 sur le susdit devis par Brosnan, du 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 2923 et 2925 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu à la propriété ci-dessus dixièmement décrite; il est désigné par le No 52 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

12° Deux certains lots de terre pour construire, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite. Ils sont désignés par les Nos 53 et 54 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905, et mesurant d'après cela comme suit: Le lot No 53 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Saratoga sur une première profondeur de 90 pieds, de là à un angle droit et vers la rue Sixième, 18 pieds 9 pouces, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Sixième 13 pieds 7 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Le lot No 54 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Saratoga, par une première profondeur de 90 pieds, de là vers la rue Septième, 14 pieds, delà à une deuxième profondeur de 60 pieds, delà vers la rue Septième 16 pieds, 5 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Les dits lots sont contigus. Le lot No 53 est contigu au lot No 52 et le lot No 54 est contigu au lot 55 comme ci-après décrites:

13° Le cottage double à un étage en bois, Nos 2909 et 2911 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 54 ci-dessus décrit; il est désigné par le No 55 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 56 ci-après décrit.

14° Le cottage double en bois à deux étages No 2905 et 2907 rue Saratoga contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, et contigu au lot No 55 ci-dessus décrite, désigné par le No 56 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 57 ci-après décrit.

15° Le cottage double en bois à un étage Nos 2901 et 2903 rue Saratoga à l'encoignure de la rue Sixième, contenant 2 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

le même district et îlet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 56 ci-dessus décrit, il est désigné par le No 57 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 27 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Sixième avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 56 ci-dessus décrite, et ledit lot formant le coin des rues Saratoga et Sixième.

Les propriétés ci-dessus de la rue Saratoga sont près des lignes de chars urbains et sont le genre de placement qui rapporte de grands revenus sur le capital investi et devrait attirer l'attention du petit capitaliste.

16° Le cottage simple en bois à un étage No 824 rue Milan, retiré de la banquette et contenant 5 chambres et grande cour sur le côté; le lot de terre est situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Milan, Berlin et Constance, désigné par le No 18 de l'îlet No 20, et mesurant en mesure américaine 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage qui s'améliore, près de toutes les conveniences.

17° Un certain lot de terre ensemble avec tout les droits, privilèges, coutumes, voies servitudes et dépendances ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la village de Kenner dans la paroisse de Jefferson désigné par le No 111, sur un plan du dit village de Kenner dressé par W. Thornton Thompson, ingénieur civil le 2me jour de mars 1855 et déposé en ce bureau pour référence. Le dit lot mesurant 192 pieds de face à la rue Jackson entre les avenues Front et Kenner sur une profondeur semblable entre lignes parallèles de 192 pieds, étant la même propriété acquise par Jacob Rasch par achat du Minor Kenner par acte passé pardevant Hilary Breton Cénas un notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Lne., le 19me jour de mai 1855, ledit acte dûment enregistré en le Bureau des Transferts de la Paroisse de Jefferson, Lne., dans le livre des transferts E, fo to 566.

La ville de Kenner est une ville progressiste, sur le Fleuve Mississipi et sur la ligne de deux grands chemins de fer de ceinture et à une petite distance au dessus de la ville.

Conditions — Pour les actions, comptant, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt, les dits billets payables de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumière de sécurité et l'assomption des taxes dûes et exigibles en 1905 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant W. P. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. PAKERSON, avocat.

16 juil—16 23 30—aug 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Placement Payant dans le Quatrième District.

COTTAGES DOUBLES.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 juillet 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Mary Ochse, veuve de George Scheu, No 76,489 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un cottage double en bois à un étage Nos 725 et 727 rue Huitième, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 83, compris dans les rues Huitième, Chippewa, Annonciation et Septième, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 157 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Chippewa, et s'étendant vers la rue Annonciation sur ladite rue Huitième 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, comme il est démontré sur un plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 8 juin 1900, annexé à un acte de vente de Mme Mary Scheu, décédée, à Louis Schick le 23me jour de juin 1900, passé pardevant Joseph D. Taylor notaire.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 729 et 731 rue Huitième, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 120 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Annonciation, et s'étendant sur la dite rue Huitième vers la rue Chippewa, une distance de 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 2 pouces, comme il est démontré sur ledit plan ci-dessus mentionné de D. M. Brosnan, député voyer de ville. Cette propriété est dans un voisinage tranquille et augmentant en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, représentée par les billets des acquéreurs et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir la stipulation au sujet des honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs, en plus de leur enchère, devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville sur ladite propriété pour l'année 1905; dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant: J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser Jr., avocat.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Lots dans le Cimetière Greenwood.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 20 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 juin 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Dan Lewis et als vs George Hawthorne et als, No 71,630 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre Nos 56, 58, 60, 62 et 64, situés sur l'avenue Cedar, entre les promenades Cedar et Aloe mesurant chacun 6 pieds de face sur 9 pieds de profondeur, dans le cimetière Greenwood de la Nouvelle Orléans, deux desdits lots sont des lots d'angle, la propriété foncière est en demande, ayez l'œil sur une place de repos pour l'avenir.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Oscar Schreiber, avocat.

18 juin—18 23—juil—2 9 16 20

VENTE PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur extensive améliorée dans le Sixième District.

Portant le No municipal 3427 rue Chestnut, entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Terrain mesurant 120'x129' 10" 4'''.

Succession de Eugène Doherty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,993—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Mary E. Doherty et en faveur de Frank L. Doherty, William P. Doherty, Richard J. Doherty et Edward E. Doherty, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 août 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Chestnut, Delachaise, Colisée et l'avenue de la Louisiane, dans l'îlet No 15 et mesurant cent vingt pieds de face à la rue Chestnut par cent vingt neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, M. A. et est composée de tous les lots Nos 1, 18, 19 et une portion du lot 16 contigu au lot 17 et mesurant 24 pieds de face à la rue Chestnut.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour les demandeurs.

14 juil—14 21 28—août 4 11 17

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison, Automobile, Beau Chien.

Portraits, Tapis, Statues, Ornements en Biscuit, Lit en Cuivre, Argenterie et Verrerie, Ustensiles de Cuisine,

D'après l'inventaire enregistré.

Dans l'affaire de la succession de Harry H. Dressel.

A l'Encan, le vendredi, 28 juillet 1905.

A la résidence, 4318 rue du Canal.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau No 732 rue Commune — En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent en congé, dossier No 76,388, dans l'affaire de la succession de Harry H. Dressel, il sera vendu à la résidence, No 4318 rue du Canal, à 10 heures a. m. —

Un lot de meubles de maison, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

18 juil—18 23 28

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Jesse H. Massie, No 74,830, ledit ordre daté et signé le 14 juillet 1505, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrir